



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL MAIRIE DE VOUGY

Date : 30/03/2018
Secrétaire : Nathalie PÉPIN
Convocation : 23/03/2018

	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent
AVOGADRO M.	✓	<input type="checkbox"/>	MASSAROTTI Y.	✓	<input type="checkbox"/>	SIMONIN M.	<input type="checkbox"/>	✓
AZZOPARDI K.	✓	<input type="checkbox"/>	MENEGON D.	✓	<input type="checkbox"/>	SOLLIET A.	✓	<input type="checkbox"/>
CACHEUX S.	<input type="checkbox"/>	✓	PÉPIN N.	✓	<input type="checkbox"/>	THIBERGE L.	<input type="checkbox"/>	✓
DUCROUX E.	<input type="checkbox"/>	✓	REVL G.	<input type="checkbox"/>	✓	TINJOUD D.	✓	<input type="checkbox"/>
LAURENSON D.	✓	<input type="checkbox"/>	SARREBOUBÉE C.	✓	<input type="checkbox"/>	VOTTERO C.	✓	<input type="checkbox"/>

Approbation du Compte Rendu du 01/03/2018

Le Conseil Municipal approuve le Compte Rendu

1) Vidéo protection - Demande de subvention dans le cadre du FDDT

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de mise en œuvre d'un système de vidéo protection avec la mise en place d'un Centre de Supervision Urbain et l'implantation de caméras.

Ce projet devant répondre à plusieurs objectifs et notamment :

- la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux particulièrement exposés à des risques d'agression ou de vol,
- la prévention et la protection des personnes dans les espaces publics,
- la protection des bâtiments et installations publics et leurs abords,
- la gestion et la régulation des flux routiers, piétons et traçabilité.

Ce projet représente un effort financier pour notre commune avec un investissement de l'ordre de 114 282 € HT.

Monsieur le Maire détaille le plan de financement prévisionnel du projet :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant
AMO	13 452 €	DETR / FIPD	40 %	45 712 €
Centre de Supervision Urbaine	31 690 €	FDDT	30 %	34 285 €
Caméras et réseaux	69 140 €			
		Autofinancement de la commune	30 %	34 285 €
TOTAL	114 282 €	TOTAL	100 %	114 282 €

Monsieur le maire précise qu'il est nécessaire de solliciter une aide financière du Conseil Départemental au travers du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires (FDDT).

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

1. solliciter une subvention dans le cadre du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires.
2. valider le plan de financement prévisionnel ci-dessus :

Adopté à l'unanimité

2) Arrêts de bus - Demande de subvention dans le cadre du produit des amendes de police

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de création d'un arrêt de bus. Ces travaux représentent un effort financier pour notre commune avec un investissement de l'ordre de 9 500.00 € HT

Monsieur le Maire détaille le plan de financement prévisionnel du projet :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
Terrassement	4 800.00 €	Amendes de police	30 %	2 850.00 €
Arrêt de bus	4 700.00 €			
		Autofinancement de la commune	70 %	6 650.00 €
TOTAL	9 500.00 €	TOTAL	100 %	9 500.00 €

Monsieur le maire précise qu'il est nécessaire de solliciter une aide financière du Conseil Départemental au travers du produit des amendes de police.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

1. solliciter une subvention dans le cadre du produit des amendes de police.
2. valider le plan de financement prévisionnel ci-dessus :

Adopté à l'unanimité.

3) Syndicat Mixte H2EAUX – Modification des statuts

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5210-1 et suivants, L5211-18, L5211-20, L5212-1 et suivants, et L5212-16 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2006.001 du 1er janvier 2006 portant création du Syndicat intercommunal à la carte STEP/SM3A/Harmonie et approbation de ses statuts ;

VU l'arrêté préfectoral n°2013162-0016 du 11 juin 2013 portant approbation de la modification du Syndicat intercommunal à la carte STEP/SM3A/Harmonie et intégration de la commune de Brison ;

VU l'arrêté préfectoral n°2014070-0013 du 11 mars 2014 portant approbation de la modification des statuts du syndicat H2eaux et intégration de la commune de Marignier ;

VU l'arrêté préfectoral n°SPB 2015-0001 du 27 avril 2015 portant approbation de la modification des statuts du syndicat H2eaux et création de la carte schéma directeur eau potable ;

VU l'arrêté préfectoral n°SPB 2015-076 du 30 décembre 2015 portant approbation de l'extension de la compétence à la carte « assainissement collectif » du syndicat mixte H2Eaux autorisant l'adhésion du SITEU Vougy-Mont Saxonnex à cette compétence à la carte et constatant la dissolution concomitante du SITEU Vougy-Mont Saxonnex ;

VU l'arrêté préfectoral n°SPB 2016-043 du 02 juin 2016 portant approbation de la modification des statuts du syndicat mixte H2Eaux et approbation de l'extension du périmètre aux communes de Contamine sur Arve et Petit Bornand les Glières ;

VU l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB/2017-0089 en date du 12 octobre 2017 approuvant la modification statutaire de la CCFG et sa prise de compétence partiel dans le domaine de l'eau potable ;

CONSIDERANT l'intérêt du syndicat H2Eaux et de la CCFG de continuer à mutualiser les moyens humains et matériels pour la gestion des compétences eau afin de préparer l'application de la loi NOTRe.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la nouvelle rédaction des statuts du syndicat H2EAUX afin de permettre au syndicat H2EAUX de pouvoir mettre en place des conventions avec les EPCI extérieurs comme la communauté de communes Faucigny Glières.

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la nouvelle rédaction des statuts du Syndicat Mixte H2Eaux, telle qu'annexée à la présente.

4) VOTE DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR - EXERCICE 2017

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définis des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2017 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Alain SOLLIET, Maire, délibérant sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2017, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Opérations de l'exercice	1 507 950.62	2 766 180.73	1 315 748.02	1 679 864.83
Résultat de clôture		1 258 230.11		364 116.81
TOTAL		1 622 346.92		

2° considérant l'excédent de fonctionnement et d'investissement, décide d'affecter la somme de :

364 116.81 € au compte 001 Excédent d'investissement reporté

1 258 230.11 € au compte 002, excédent de fonctionnement reporté

023 virement à la section d'investissement 976 630.11 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le compte administratif du budget principal 2017.

APPROUVE l'affectation des résultats

6) BUDGET PRIMITIF 2018 - APPROBATION ET VOTE

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2018 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 895 230.11 €	2 895 230.11 €
Section d'investissement	1 851 546.92 €	1 851 546.92 €
TOTAL	4 746 777.03 €	4 746 777.03 €

Vu le projet de budget primitif 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2018 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 895 230.11 €	2 895 230.11 €
Section d'investissement	1 851 546.92 €	1 851 546.92 €
TOTAL	4 746 777.03 €	4 746 777.03 €

7) SUBVENTION 2018

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2018.

Monsieur le Maire propose d'attribuer et de verser les subventions suivantes :

SUBVENTIONS			
	2018	BUDGET 2018	Commentaire
ADMR	1 600.00	1 600.00	suivant demande spectacle de Noël
AMICALE PETANQUE VOUGY	1 250.00	1 250.00	
AMIS ECOLE VOUGY LOTO		180.00	
AMIS ECOLE VOUGY	1 650.00	1 650.00	
AMIS ECOLE VOUGY	500.00	500.00	
AFN VOUGY/MARNAZ	500.00	500.00	
CHASSE AGREE	500.00	500.00	
Delahaie		500.00	
IL JI DOJANG	1 100.00	1 100.00	
LA TRUITE	500.00	500.00	
CIBLE DE L'ARVE	500.00	500.00	
Collège K. Ruby Saint Pierre en Faucigny	100.00		
Collège Lycée Saint-Joseph Sallanches	500.00		
Comité des fêtes	1 500.00	1 500.00	
ECAUT Ecole méca Viuz-en-Sallaz	100.00	200.00	
FOL 74 - UFOVAL	100.00	100.00	
GAEC d'Hermey	2 739.00	2 739.00	
Handi sport Comité Départemental	100.00		
Handicap Sports Loisirs Bonneville	100.00	150.00	
JSP Scionzier-Marnaz	250.00	250.00	
LEPR JEANNE ANTIDE	300.00	300.00	
Lycée privé HB de Saussure	200.00	200.00	
Mémorial 50 ans de l'incendie de Melan	200.00		
MFR Clos des Baz		100.00	
MFR Cranves-Sales	100.00		
MFR LE BELVEDERE Sallanches	200.00	200.00	
MUTAME Savoie Mont-Blanc	78.00	117.00	

PLAISIR DE LIRE DU FAUCIGNY	180.00		
SCEA DE L'ILE	7 665.00	7 665.00	
SKI CLUB MARNAZ/VOUGY	1 250.00	1 250.00	
Souvenir Français Scionzier	150.00	150.00	
TENNIS CLUB	1 250.00	1 250.00	
US VOUGY - subvention exc. Lot loto	150.00	200.00	
US VOUGY	1 850.00	8 000.00	Attente convention
USEP	100.00	100.00	
TOTAL	27 262.00	33 251.00	

COOP. SCOLAIRE - 657361	2017	2018	Commentaire
Crédit Pharmacie	100.00 €	100.00 €	8 € * élèves
Crédit Poste	100.00 €	100.00 €	
Subvention	1 288.00	1 440.00	
Transport scolaire sorties	3 000.00	3 000.00	
Total	4 488.00 €	4 640.00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré,
APPROUVE les subventions aux associations pour l'exercice 2018,
DIT que les sommes sont inscrites au BP 2018.

8) BUDGET PRIMITIF 2018 – IMPOSITION - VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le Maire ayant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Après analyse du Budget Primitif 2018, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil les taux des trois taxes (TH, TFB, TFNB) suivants :

Taxes	Taux d'imposition 2017	Taux d'imposition 2018
Habitation	6,84	6,84
Foncière (bâtie)	5,49	5,49
Foncière (non bâtie)	52,07	52,07

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
DECIDE de ne pas d'appliquer l'augmentation aux taux des taxes de la fiscalité directe 2018
VOTE les taux d'imposition pour l'année 2018 comme suit :

- 6,84 % pour la Taxe d'Habitation
- 5,49 % pour la Taxe Foncière (Bâtie)
- 52,07 % pour la Taxe Foncière (Non Bâtie)

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision

Séance levée à 20h15

